

Secteur de l'Emploi et des Retraites**Numéro 112-2022**

Réf. : FS/MB/LB

Paris, le 24 juin 2022

Conseil d'Administration de l'AGIRC ARRCO
FO exige une revalorisation des pensions de retraite complémentaire

Chères et chers camarades,

Objet

Le 22 juin 2022 se tenait le Conseil d'Administration de la fédération AGIRC ARRCO. Force Ouvrière a exigé une revalorisation forte des pensions, le plus rapidement possible. FO s'est également opposée au patronat qui souhaite ralentir l'envoi d'un courrier alertant sur les risques liés au transfert du recouvrement des cotisations vers l'ACOSS.

Pourquoi

Force Ouvrière a rappelé qu'il était primordial de revaloriser les pensions de retraites complémentaires dès cet été en compensant les effets de l'avenant de juillet dernier qui a induit une baisse de revalorisation de 0,5 point, puis de manière bien plus conséquente lors des négociations sur le sujet en novembre prochain pour s'aligner sur l'inflation.

FO a également demandé que soit envoyé un courrier, prévu par la fédération et accepté par les organisations depuis plusieurs mois, qui « rappelle solennellement l'attention de l'ensemble des parties prenantes du projet sur les risques d'une mise en œuvre du transfert du recouvrement des cotisations de la retraite complémentaire au 1er janvier 2023 ». Le patronat et la CFDT souhaitent temporiser sur l'envoi de ce courrier.

Enfin, FO a rappelé que les Institutions de retraites complémentaires (IRC) doivent être pleinement consultées dans l'élaboration du COM (contrat d'objectifs et de moyens) qui est actuellement en élaboration.

Sur ces sujets, une déclaration de Force Ouvrière a été lue devant le Conseil pour rappeler nos prises de position. Vous trouverez cette déclaration en PJ.

Principaux points

FO a rappelé son opposition à l'avenant de juillet dernier qui a instauré une minoration des revalorisations de 0.5 point, avenant qui avait été signé prématurément alors que l'on ne connaissait pas encore l'impact de la crise sur le niveau des réserves du régime. De même, les pensions du régime de base vont être revalorisées de 4 % en juillet (effectif sur les retraites versées en août), ce qui reste faible en comparaison avec la perte de pouvoir d'achat subies par les retraités ces dernières années et depuis le début de la vague d'inflation. Dans ce contexte, FO a indiqué qu'il serait inacceptable que les retraites complémentaires ne soient pas également revalorisées. Nous avons demandé que dès cet été

l'effet de l'avenant soit compensé, puis qu'en novembre prochain une revalorisation conséquente soit adoptée afin de compenser la perte de pouvoir d'achat des retraités.

À la suite de l'intervention de FO, les membres du Conseil ont décidé qu'une décision serait prise au Conseil d'administration d'octobre pour revaloriser les pensions en novembre après examen des variantes en France et en Europe. Il y aurait alors un rattrapage automatique de 0.1 % et une marge de manœuvre du Conseil de 0,2 à 0,5 %. La CFE CGC et la CGT ont rejoint la déclaration de FO. Il a été demandé que la Commission paritaire puisse se réunir rapidement pour décider de la revalorisation.

Concernant le courrier qui avait été rédigé par le Conseil d'administration pour interpellier les parties prenantes des risques liés au transfert du recouvrement vers l'ACOSS, le patronat a demandé un vote pour retarder l'envoi du courrier. FO a voté contre et a rappelé dans sa déclaration l'importance d'alerter rapidement sur le sujet.

Enfin, FO a également rappelé au Conseil l'importance de la consultation des IRC dans l'élaboration du COM. Il s'agit d'un contrat avec des obligations respectives et les IRC doivent donc être consultés en toute transparence.

Annexe

Déclaration de FO au CA du 22 juin 2022.

Amitiés syndicales,

Michel BEUGAS
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général